MARCHE DE FOURNITURES ET DE SERVICES

PROCEDURE ADAPTEE

Marché ayant pour objet :

L'entretien d'espaces verts communaux – Année 2027

REGLEMENT DE CONSULTATION

R.C.

Maitre d'ouvrage:
MAIRIE D'YFFINIAC
BP 9
Place de la Mairie
22120 YFFINIAC

Date limite de réception des dossiers:
16 décembre 2026 à 12 h

Article 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet l'entretien d'espaces verts communaux de la commune d'Yffiniac pour l'année 2027.

Le marché est conclu du 1er janvier au 31 décembre 2027. Il n'est pas reconductible.

Article 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1- Condition de la consultation

Le présent marché est passé après organisation d'une procédure de consultation propre à la personne publique (procédure adaptée), en application des articles R.2123-1 à R.2123-8 du Code de la Commande Publique).

2.2- Décomposition en tranches ou lots

Les travaux sont répartis en 5 lots géographiques :

- Lot N° 1 : Secteur du bourg – Fil de l'Eau,
- Lot n° 2 : Secteur des Jearnottes,
- Lot N° 3 : Secteur de l'Ecluse – Saint-René – la Gare,
- Lot N° 4 : Secteur de la Croix Bertrand,
- Lot N° 5 : Secteur des Villes Hervé,

En cas d'attribution de plusieurs lots au même prestataire, ces lots seront regroupés pour former un marché unique

2.3- Options ou variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.4- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.5- Marchés réservés

Le présent marché est réservé, conformément à l'article L.2113-12 du Code de la commande publique, aux entreprises adaptées mentionnées à l'article L.5213-13 du Code du travail, aux établissements et services d'accompagnement par le travail mentionnés à l'article L.344-2 du Code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'aux structures équivalentes répondant aux conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Cette réservation s'applique à l'ensemble des lots du marché.

2.6- critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères hiérarchisés énoncés ci-dessous:

- **Valeur technique de l'offre sur 6 points**
    - Moyens matériels du prestataire sur **2 points** (bon = 2 points, moyen = 1 point, mauvais ou non renseigné = 0 points)
    - Moyens humains mis à disposition du Maître d'Ouvrage (Nombre d'agents, encadrement) sur **2 points** (bon = 2 points, moyen = 1 point, mauvais ou non renseigné = 0 points)
    - Valeur environnementale (Gestion des déchets de chantier, organisation générale de l'entreprise) sur **2 points** (bon = 2 points, moyen = 1 point, mauvais ou non renseigné = 0 points)

- **Prix des Prestations sur 4 points**

Prix de l'offre la plus basse x 4 = nombre de points attribués
Prix de l'offre considérée

La personne publique se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

Article 3 : CONDITIONS DE RETRAIT DU DOSSIER ET DE REMISE DES OFFRES

3.1 Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) est téléchargeable gratuitement sur la plateforme de dématérialisation :

www.megalis.bretagne.bzh

3.2 Conditions de remise des offres:

Le candidat remet un dossier complet comportant deux parties distinctes : les pièces de candidature et les pièces de l'offre.

A – Pièces de candidature

- La lettre de candidature (formulaire DC1) complétée, comprenant la déclaration sur l'honneur relative aux cas d'exclusion.
- La déclaration du candidat (formulaire DC2) complétée. Le candidat peut présenter un Document unique de marché européen (DUME) électronique dûment complété en lieu et place des formulaires DC1 et DC2.
- Les renseignements permettant d'apprécier les capacités professionnelles et techniques de l'entreprise : références de prestations similaires et présentation de ses moyens humains et matériels généraux. Ces éléments de candidature sont distincts des moyens spécifiquement affectés à l'exécution du marché, décrits dans le mémoire technique de l'offre.

B – Pièces de l'offre

- L'acte d'engagement et ses annexes éventuelles, complétés, sans exigence de signature ni de cachet commercial au stade du dépôt de l'offre.
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), complétée pour chaque lot auquel le candidat soumissionne.
- Un mémoire technique précisant notamment l'organisation proposée, les moyens humains et matériels affectés au marché, la méthodologie d'intervention ainsi que les mesures environnementales mises en œuvre. Ce mémoire présente, pour chaque lot concerné, les moyens matériels proposés, le nombre d'agents et l'encadrement affectés aux prestations, ainsi que la gestion des déchets de chantier et l'organisation environnementale de l'entreprise pour l'exécution du marché, afin de permettre l'appréciation des trois sous-critères de l'article 2.6.

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance du CCAP, du CCTP et de leurs annexes et s'engage à les respecter sans modification.

C – Pièces à produire par le seul attributaire pressenti

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché est invité à produire, dans le délai fixé par l'acheteur, les justificatifs et attestations prévus par la réglementation permettant de vérifier l'absence de motifs d'exclusion, notamment les attestations fiscales et sociales, ainsi que les documents nécessaires à la vérification des pouvoirs du signataire. Il n'a pas à transmettre à nouveau les documents valides dont l'acheteur dispose déjà ou auxquels celui-ci peut accéder gratuitement dans les conditions prévues par la réglementation.

À défaut de production des justificatifs requis dans le délai imparti, ou si les vérifications révèlent un motif d'exclusion, la candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé. Le candidat dont l'offre est classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour produire les documents nécessaires, conformément à l'article R. 2144-7 du Code de la commande publique. Cette vérification peut être renouvelée dans l'ordre du classement ; elle ne vaut pas attribution automatique du marché.

La date limite de réception des offres est fixée au **16 décembre 2026 à 12 h.**

Les offres seront obligatoirement transmises par voie dématérialisée avant la date et l'heure limite fixées ci-dessus.

Dépôt sur la plateforme de dématérialisation : www.megalis.bretagne.bzh

Les offres parvenues hors délais seront automatiquement rejetées.

Article 4 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tous les échanges relatifs à la présente consultation doivent être réalisés sous forme dématérialisée via la plateforme www.megalis.bretagne.bzh

Pour toute autre question :

Les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès de:
Maxime MOISAN, Directeur des Services Techniques
Tél. : 02 96 72 60 33
Mail : mmoisan@yffiniac.bzh

Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de :
Monsieur Jean-Benoît GORIN, responsable du service espaces verts - Tél : 06 07 33 36 51
Mail : jbgorin@yffiniac.bzh